

# L'ECHO DE BOISSEZON

CHAOS  
D'INTÉRÊT  
GÉNÉRAL

(( ( vibration  
garantie )) )

# TOURISME IMAGINAIRE

#11

## PETITS CHAOS

14h~19h

VISITES  
CHAOTIQUES  
ITINÉRANTES

8 sites & 8 expériences

## GRAND CHAOS

21h~23h

(+ si affinités)

CABARET  
ATYPIQUE

## BAR & RESTAURATION

sur place • 13h~22h

## RÉSERVATAIRE

billetterie.festik.net/  
tourisme-imaginaire



2023

TARN

14~16 JUILLET

tourisme-imaginaire.com

BOISSEZON



BULLETIN MUNICIPAL N°31 JUIN 2023



# L'ECHO EDITO



## Le mot du Maire,

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Le conseil municipal a actuellement deux sujets de préoccupation majeurs.

Le premier est relatif à l'éboulement du talus bordant la rue du Pont Rodier. La sécurité des biens et des personnes est manifestement engagée par ce sinistre. Des entreprises ont été consultées et des travaux difficiles et coûteux sont à l'étude. La préfecture en est informée et suit de près ce dossier. Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre afin de le régler au mieux.

Le deuxième touche à la situation financière de la commune. En 1999 la commune a loué un bien lui appartenant, « Le Moulin », à la société Terre d'Hautaniboul afin que celle-ci exerce une activité artisanale de poterie. En janvier 2015 l'unique voie desservant ce lieu s'est effondrée. La société estime que la responsabilité de la commune est engagée pour défaut d'entretien de la voie publique et que la résiliation fautive du bail et la cessation d'activités qui s'en est suivie étaient imputables à la commune. Assignée devant le tribunal judiciaire de Castres, celle-ci a soutenu que l'effondrement de la route n'était pas dû à un défaut d'entretien mais aux passages en infraction de camions de trop fort tonnage. Le tribunal puis la cour d'appel ont donné raison à la société et après expertises ont fixé la somme à payer, tous préjudices confondus, à environ 1 773 000€.

Indépendamment du résultat d'un pouvoir en cassation en cours, la commune doit prévoir le paiement éventuel de ladite somme.

L'autorité de tutelle ne manque pas de nous le rappeler. Aussi, nous sommes dans l'obligation d'augmenter, à minima, la fiscalité directe locale et de réduire au strict minimum les dépenses de fonctionnement et d'investissement et ce vraisemblablement sur plusieurs années.

Soyez convaincus de l'engagement de toute l'équipe municipale comme je suis convaincue de votre compréhension et de votre soutien dans cette période difficile.

### Sommaire

- ❖ **Edito**  
P2
- ❖ **Etat Civil**  
P2
- ❖ **Décisions Municipales**  
P3 à P6
- ❖ **Espace des Associations**  
P6 à P12
- ❖ **Informations Diverses**  
P13 à P20

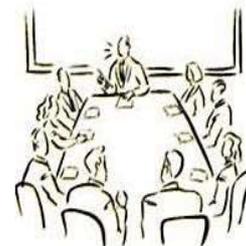
### Etat Civil

- ❖ **Naissances :**
  
- ❖ **Décès :**  
-**Martine CASAGRANDE**  
Née STEFANI 92 ans  
Décédée le 22 mars 2023  
-**PAYET Antoine 61 ans**  
Décédé le 20 mars 2023
  
- ❖ **Mariages :**  
-**Le 5 mai 2023 :**  
**Cyrille POQUET & Mélissa ROSE**



**Le Maire,**  
**Jacqueline CABROL**

# L'ECHO : DECISIONS MUNICIPALES



## Conseil Municipal du 19 janvier 2023

### **Recrutement d'un agent contractuel pour remplacement.**

Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un remplacement d'un agent indisponible pour une période de 8 jours.

Après délibération le conseil municipal accepte le recrutement d'un agent contractuel.

### **Mise en place du RIFSEEP**

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Vu l'avis du comité technique en date du 28 octobre 2016, relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la commune de Boissezon.

Le maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP.

Après délibération le conseil municipal accepte la mise en place du RIFSEEP.

### **Renouvellement du contrat de location de Mr PETZEV.**

Mme Le Maire propose au conseil le renouvellement du bail à Mr PETZEV Ilko pour une durée de 1 an et pour un loyer de 150€ mensuel.

Après délibération le conseil municipal accepte le renouvellement du bail.

### **Plan de financement « travaux Militarial ».**

La Bastide du Fort qui abrite le musée « Le Militarial » appartient à la commune de Boissezon. La commune doit effectuer des travaux de rénovation dans le bâtiment qui abrite cette association ainsi que l'agencement d'une salle.

Mme Le Maire propose un devis pour un total HT de 40 486,24 €

Plan de financement :

DETR 2023 45,00%

CACM 27,50%

Autofinancement (commune) 27,50%

Le conseil approuve à l'unanimité le plan de financement.

### **Location de la salle polyvalente.**

Mme Le Maire explique au conseil qu'il y a eu divers problèmes suite à la location de la salle polyvalente aux habitants de la commune en soirée en raison de nuisances sonores.

C'est pourquoi Mme Le Maire propose au conseil de ne plus louer la salle polyvalente en soirée. Toutefois, pour les habitants ayant leur résidence principale sur la commune les locations en journée seront maintenues.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Tarifs de vente appliqués concernant la création de la régie : « Vente de céramique du moulin ».**

Mme Le Maire propose au conseil municipal la mise en place des tarifs de vente appliqués concernant la régie « Vente de céramique du moulin ».

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## Conseil Municipal du 24 mars 2023

### **Nouvelle Tarification du columbarium.**

Mme Le Maire explique au conseil qu'un habitant de la commune souhaite prendre une concession perpétuelle au columbarium.

Après délibération, le conseil municipal fixe à l'unanimité les nouveaux tarifs du columbarium comme suit :

Columbarium : période trentenaire 600€

Columbarium : perpétuité 1000€

### **Tarification du columbarium à Mr TISON Gilbert.**

Mme Le Maire explique au conseil que Mr TISON Gilbert, habitant de la commune souhaite avoir, à perpétuité, la concession du columbarium qu'il possède actuellement.

Vu la nouvelle tarification (délibération n°2023\_D07)

Vu la demande faite par Mr TISON qui souhaite avoir sa concession du columbarium à perpétuité.

Vu l'achat effectué de la concession par la famille TISON le 4 octobre 2010 pour la somme de 600€.

Après délibération du conseil,

Il est accordé, à perpétuité, la concession du columbarium appartenant à Mr TISON moyennant la somme de 400€.

### **Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir gestion du gîte communal accueil et encaissement des personnes, ménage du gîte, entretien des locaux communaux.

Le conseil municipal décide :

Le recrutement d'un agent contractuel en qualité d'agent technique contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 7 mois allant du 01 avril 2023 au 31 octobre 2023 inclus.

### **Autorisation de passage sur les parcelles : I952 et I954**

Etant concerné par l'objet de cette délibération Monsieur Pierre AUSSILLOU se retire de l'audience.

Madame Le Maire informe le conseil sur une demande faite par Madame AUSSILLOU Thérèse et les ayants-droits relative à l'autorisation de passage pour livraison de gaz et entretien des installations alimentant les appartements de la parcelle AB 227.

Cette autorisation de passage concerne les parcelles I952 et I954 propriété privée de la Commune.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal donne autorisation à Madame Le Maire de signer la convention d'autorisation de passage.

Les frais inerrants à ladite servitude seront à la charge de la famille AUSSILLOU.

### **Avancement de grade portant création d'un emploi permanent.**

Nous avons reçu du Centre de gestion du Tarn, une proposition d'avancement de grade concernant :

-MARAVAL Nicolas

-THOMAZE Agnès

-BORDE Marie

-GAYRAL Bernadette

Après délibération le conseil municipal accepte les avancements de grade

### **Subvention aux « Restos du Cœur »**

Mme Le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention faite par « Les Restos du Cœurs ».

Après délibération,

N'ayant pas suffisamment d'informations concernant les habitants qui en bénéficie.

Le conseil municipal ne donne pas suite.

### **Subvention à « Sérénitarn »**

Mme Le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention faite par « Sérénitarn ».

Après délibération et à l'unanimité,

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de subvention.

### **Voyage scolaire école de Cambounès**

Mme Le Maire informe le conseil municipal que l'école de Cambounès va effectuer un voyage scolaire prochainement.

Le conseil municipal souhaite savoir à quelle hauteur la Mairie de Cambounès ; l'association de parents d'élèves APE ABC et l'OCCE participeront au financement du voyage.

## **Conseil Municipal du 11 avril 2023**

### **Voyage scolaire école de Cambounès**

Mr Benoit MILHET rappelle au conseil municipal que l'école de Cambounès va effectuer un voyage scolaire prochainement.

Le budget total du voyage est de 4 672€.

Après délibération,

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la subvention pour la somme de 250€.

### **Renouvellement du contrat de service RGPD avec l'Association des maires et des Elus locaux du Tarn.**

Vu que le contrat de service RGPD arrive prochainement à terme.

Après délibération :

Le conseil accepte, à l'unanimité, le renouvellement du contrat de prestation de service avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

### **Location de la salle polyvalente (Annule et remplace la délibération 2023\_D05)**

Mr Benoit MILHET propose au conseil de ne plus louer la salle polyvalente en soirée en raison des nuisances sonores. Toutefois, pour les habitants ayant leur résidence principale sur la commune :

- les locations en journée seront maintenues après avis favorable d'une commission représentée par le maire et ses adjoints.

- les horaires de locations : de 9h00 jusqu'à 23h00 chaque jour de la semaine ainsi que le samedi et le dimanche.

- les tarifs de la salle sont les suivants :

***En semaine du lundi au vendredi :***

Tarif à la journée 100€ la salle (de 9h00 à 23h00)

***Le weekend (samedi et dimanche) :***

200 € la salle plus la cuisine

150 € la salle seule

Entre le 1 octobre et le 30 avril il y a un supplément de 50€ pour les frais de chauffage.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Convention avec le Tourisme Imaginaire**

Mr Benoit MILHET explique au conseil que le Tourisme Imaginaire doit venir sur la commune de Boissezon en Juillet 2023.

Afin d'effectuer leurs activités, le Tourisme Imaginaire a besoin d'utiliser une partie de l'espace public de la commune ainsi que le gîte communal.

Mr Le Premier Adjoint propose au conseil une convention entre la commune et Le Tourisme Imaginaire afin de permettre à l'association de disposer de l'espace public ainsi que du gîte communal à titre gracieux.

Après délibération, le conseil :

Accepte la convention,

## **Conseil Municipal du 20 avril 2023**

### **Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2022.**

Le Conseil Municipal examine les Comptes 2022 du Budget Communal.

Mr MILHET Benoit, Maire adjoint de la Commune, ne participe pas au vote.

Après délibération,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et compte de gestion du Budget Communal 2022.

### **Vote du Budget Primitif 2023.**

Monsieur MILHET Benoit propose au Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune pour 2023.

Le conseil examine le budget primitif de 2023.

Après délibération,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune pour 2023.

### **Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2023.**

Monsieur MILHET Benoit explique au conseil qu'en raison de l'affaire Terre Hautaniboul contre commune de Boissezon il est nécessaire d'augmenter les taux de fiscalité directe locale pour 2023.

Monsieur MILHET Benoit propose au conseil un taux de variation de 1%, ce qui représente une augmentation totale des impôts fonciers pour 2023 de 2 192€.

Après délibération,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la variation de 1%.

Les nouveaux taux pour 2023 sont donc les suivants :

| Désignation      | Taux 2023 |
|------------------|-----------|
| Foncier bâti     | 59,86%    |
| Foncier non bâti | 80,68%    |
| Taxe Habitation  | 8,45%     |

## **L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS**

### **ASSOCIATION DE PECHE AAPPMA**



La traditionnelle pêche enfants aura lieu cette année le samedi 1<sup>er</sup> juillet au centre du village de 14H à 17H.

Tous les enfants des trois villages de 6 à 14 ans sont les bienvenus.

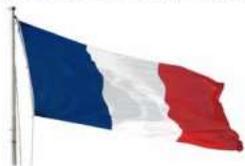
Tout le matériel est prêté (Carte de pêche obligatoire 7€).

Cadeaux et gouter termineront cet après-midi.

**Le Président : Jean-Luc CABROL**



Musée Mémorial pour la Paix



Le Militarial

La Bastide du Fort  
81490 Boissezon

[www.lemilitarial.com](http://www.lemilitarial.com)



### Budget Participatif Départemental :

### C'est parti pour la création de la salle pour l'accueil des groupes



L'année dernière notre projet de création d'une salle pour l'accueil des scolaires a été sélectionné dans le cadre du budget départemental. La somme vient d'être versée et les travaux ont démarré.

Ce projet est entièrement financé par le Musée avec l'aide apportée par le budget participatif.

Pour l'instant le plancher est en place. Vont suivre maintenant les cloisons et l'électricité. L'inauguration est prévue à la rentrée de septembre. Avec cette réalisation élèves et enseignants seront accueillis dans de meilleures conditions. Merci à tous ceux

qui ont soutenu notre projet. Un plus pour le musée et pour le village.

Dans le prochain bulletin nous vous montrerons la salle terminée.

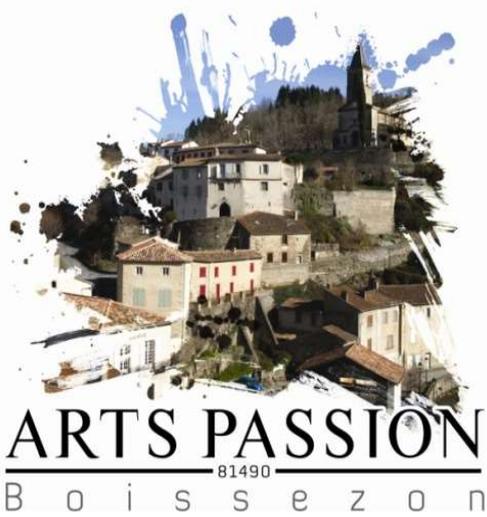
### 8 mai une ouverture exceptionnelle du musée pleinement réussie :

Afin de commémorer l'armistice mettant fin à la deuxième guerre mondiale, nous avons décidé d'ouvrir exceptionnellement le musée le 8 mai dernier avec des horaires non stop de 10 heures à 18 heures. Des membres de l'association menant des recherches sur les maquisards morts dans les combats de la libération en ont profité pour présenter leurs travaux en cours. La Dépêche nous avait consacré une page entière de son édition du 7 mai.

Cette journée a été une grande réussite avec plus de 120 entrées payantes et approchant les 150 si on y inclut les visiteurs à titre gratuit (enfants, membres de l'association et habitants de Boissezon).

Les éloges des visiteurs non pas manqué que ce soit les personnes venant pour la première fois ou celles qui avaient déjà visité nos salles par le passé. Les mots dans le livre d'or en témoignent. Une satisfaction pour tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette manifestation. De nombreuses personnes découvrant le musée, découvraient aussi le village de Boissezon.

Le Président,  
Jean-Pierre DARMAIS



Association Arts Passion  
Président Mr MILHET Benoît  
10, avenue Lasbordes  
81490 Boissezon  
Tél. : 06 40 94 22 45  
Email. : [artspassionboissezon81490@gmail.com](mailto:artspassionboissezon81490@gmail.com)



## EXPOSITION PHOTOS DU 25 MAI AU 20 JUIN 2023

VERNISSAGE CYMAISES de SALIMONDE  
BOISSEZON  
*Le Vendredi 26 Mai à 18h30.*

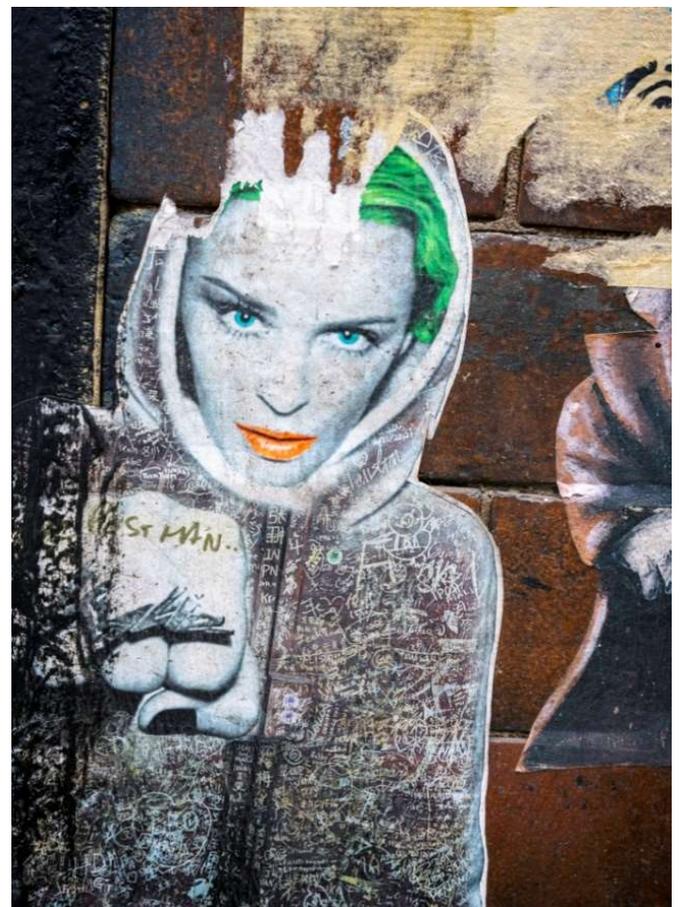


Marc BIGANT

## EXPOSITION PHOTOS

Du 22 JUIN au 19 JUILLET

Vernissage le 30 juin à 18h30



Valérie BLASCO

EXPOSITION GROUPEE

PHOTOS et PEINTURES

Du 20 JUILLET au 6 AOUT

Vernissage le 22 juillet à 18h30

Régis IMART



Marie-Jeanne SAEZ

EXPOSITION PEINTURES

Du 8 AOUT au 10 SEPTEMBRE

Vernissage le 11 août à 18h30

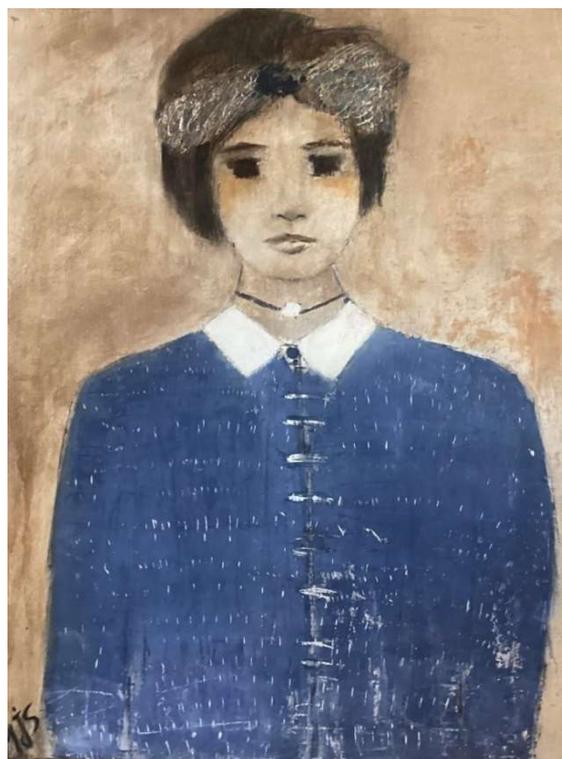
**4ÈME BIENNALE INTERNATIONALE D'AQUARELLE  
BOISSEZON (TARN)**

Acheson Juliet, Donna, Bolanos Dolores, Borghini Isabelle, Coutal Gilles, Decon Claudie et Jean-Luc, Despina Faure Véronique, Druilly Laurence, Fazio-Tiam Chantal, Fialip André, Fonteneau Patrick, Goossens Liliane, Kolsek Michel, Louze Christine, Prischedko Slawa, Rollier Franck, Thienpondt Fernand, Bronner Anne, Donaire Sylvie, Haas Isabelle

**VIKTORIA PRISCHEDKO**  
**THEO SAUER**

**16 SEPTEMBRE - 1ER OCTOBRE 2023**  
LUNDI-SAMEDI : 14H 30 - 18H30 DIMANCHE : 10H-12H ET 14H30-18H30  
SALLE POLYVALENTE - MJC - GALERIE SALIMONDE - 06 40 94 22 45  
VERNISSAGE LE 16 SEPTEMBRE À 18H30

DEMONSTRATIONS ET STAGES  
BIENNALES-BOISSEZON.FR



Le Président : Benoît MILHET



# ÉCOLE PUBLIQUE

## ❖ Noël

Jeudi 15 décembre, les élèves des écoles de Boissezon et de Cambounès ont fêté ensemble le Noël du RPI. Ils ont passé la journée à la salle polyvalente de Cambounès autour de divers ateliers, notamment de petits bricolages. Ils ont partagé ensuite tous ensemble le repas de Noël et ont eu la visite du Père Noël qui a offert des chocolats à chaque enfant (offerts par les mairies). Vendredi 16 décembre, les élèves ont fêté Noël à l'école avec l'ouverture des cadeaux pour la classe (offerts par la coopérative scolaire).



## ❖ Carnaval

Pour fêter le départ en vacances d'hiver, les élèves ont fait Carnaval le vendredi 17 février. Ils se sont tous déguisés pour l'après-midi. Nous avons profité du soleil pour faire un petit défilé dans le village, puis nous avons partagé un agréable goûter avec les parents.

## ❖ Départ et arrivées à l'école

Depuis janvier 2023, il a eu des mouvements dans les effectifs. Nous avons eu un départ puis trois nouvelles inscriptions, ainsi que les rentrées aménagées de quatre enfants en Toute Petite Section. Nous sommes donc désormais 19 élèves.

## ❖ Ateliers pâtisserie

Les élèves ont pu participer, à chaque départ en vacances, à plusieurs ateliers de pâtisserie à l'école. Ils ont ainsi pu faire des moelleux à la noisette (suite à un projet sur les fruits à coque) lors de la semaine du goût en octobre, des sapins en chocolat pour Noël, des crêpes pour la Chandeleur, et des gâteaux au citron pour les vacances d'avril. Les élèves mangent leurs préparations pour le goûter de l'après-midi. Ils sont incités à renouveler ces ateliers à la maison dans le cadre du parcours éducatif de santé.



## ❖ Rencontres RER Vent d'Autan

Le jeudi 11 mai, notre classe s'est rendu au gymnase de Brassac pour assister à un spectacle de la FOL : "Un sommeil de loup" de Sabine Rouquette. Nous nous sommes ensuite déplacés au parc de la Marquise pour pique-niquer. L'après-midi, nous avons participé à plusieurs jeux sportifs et jeux de société autour du loup, en commun avec les classes de St Salvy et de Fontrieu.

## ❖ Sortie de fin d'année

Les élèves iront passer la journée du mardi 27 juin à la cité de Carcassonne pour clore un long travail autour des châteaux, princes et princesses, reines et rois, chevaliers et dragons.

*Nous prendrons les **grandes vacances** le vendredi 8 juillet.*

*Maffre Marie-Julie*  
directrice de l'école

## ASSOCIATION APE ABC



Cette année L'Association des Parents d'élèves de BOISSEZON/CAMBOUNES avait pour objectif de réaliser des événements afin de subventionner les sorties scolaires des enfants de nos écoles.

En effet, le marché de Noël et le LOTO ont d'ores et déjà permis de réaliser cet objectif.

Cela n'aurait pas pu se faire sans la grande générosité de nos commerçants ainsi que le courage et le dévouement des parents de l'association que nous remercions au passage. Nous tenons aussi à remercier chaleureusement nos

maîtresses qui continuent un travail remarquable avec nos enfants.

Pour conclure cette fin d'année il nous reste à organiser la Kermesse de l'école qui aura lieu de 24 juin prochain à BOISSEZON.

Nous invitons les parents de l'école à rejoindre notre association lors de notre assemblée générale qui aura lieu en septembre pour continuer notre œuvre.

**La Présidente : Marina LEBON**



## CLUB GENERATIONS MOUVEMENTS LES AINES DE BOISSEZON



Bonjour à tous,

Les animations de 2023 ont bien repris au sein du club (lotos, repas avec les clubs de Noailhac et Valdurenque, sorties, etc...).

Le Club Générations Mouvements a organisé diverses manifestations ce premier semestre 2023 :

Le 21 janvier il y a eu l'assemblée générale à Valdurenque avec repas et animations,

Le 12 Février l'assemblée générale à Boissezon avec repas et animations,

Le 19 Février le loto à Boissezon,

Le 6 mai journée de l'amitié à Valdurenque avec repas et animations,

Il y aura d'autres manifestations pour cet été ainsi que pour la rentrée de septembre :

Le 17 juin journée de l'amitié à Boissezon avec repas et animations,

Le 27 juin journée de l'amitié de secteur, à Lacaune, organisée par le département,

Le 30 août sortie au Pas de la Case,

Le 22 septembre journée détente à Boissezon avec marche, jeux, repas et animations,

Le 4 octobre sortie à Lourdes,

On vous souhaite à tous une excellente santé et de bonnes vacances.

**Le Président : Gérard CATALA**

# ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS



## Une cérémonie pour ne pas oublier

Le 8 mai 1945 marquait la Victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Pour le devoir de mémoire et pour que les témoignages ne disparaissent pas, la commémoration a permis d'honorer la mémoire de tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

Sous la Présidence de Benoit Milhet, adjoint au Maire, en présence du drapeau des Anciens Combattants, un dépôt de gerbe de la Commune et une de l'association des Anciens Combattants de Boissezon et de Saint-Salvy de la Balme ont été déposés au monument aux morts de la Commune.

Un apéritif offert par la municipalité a clôturé cette cérémonie du souvenir.

**Le Président : Serge VIGOUROUX**



## ASSOCIATION ORPHELIDO

Après la douloureuse parenthèse du covid, Orphelido a repris ses activités pour le bonheur des protégés de son orphelinat au Bénin. La grillade de Boissezon en est une. Comme l'année dernière, elle va se reproduire avec la présence espérée de ses bénévoles et beaucoup de ses adhérents et sympathisants. Rendez-vous donc le **3 SEPTEMBRE 2023** au gymnase municipal de Boissezon pour cette retrouvaille où la bonne humeur et la convivialité seront présentes.

**Le bureau d'ORPHELIDO**



## Kylian THOMAZE, « Le plus jeune porte-drapeau du bassin mazamétain. »

### TARN ET LAURAGAIS

3

DU 11 AU 17 MAI 2023 - N° 966  
www.lejournaldici.com / redaction@lejournaldici.com

### « Porte-drapeau, un hommage à mon arrière-grand-père »

À 17 ans, Kylian Thomazé est le plus jeune porte-drapeau du bassin mazamétain. Une passion et un hommage à son arrière-grand-père, lui-même porte drapeau dans la Marne.

#### BOISSEZON

Souriant et détendu, Kylian Thomazé arbore un costume sombre et ses gants blancs de cérémonie. Lundi 8 mai, le jeune homme participait à sa deuxième cérémonie en tant que porte-drapeau dans son village d'origine, « après celle du 30 avril à Mazamet, qui rendait hommage aux déportés ». C'est donc lui qui a porté le drapeau, et « levé haut les couleurs » de la France devant le monument aux morts, à l'occasion de la cérémonie de commémoration de la fin de la Seconde guerre mondiale, accompagné par les deux porte-drapeaux de la section Boissezon-Saint-Salvy, Gérard Galinier et Louis Dalenc.

#### Habitué des cérémonies

« J'ai souhaité devenir porte-drapeau afin de rendre hommage à mon arrière-grand-père, lui-même porte-drapeau dans la Marne. » Après avoir contacté la préfecture, il se rapproche du comité mazamétain du Souvenir Français. « J'ai pu passer une journée de formation à Salvagnac où j'ai appris comment se déroulait une cérémonie, tenir un drapeau, le garde-à-vous... » Plus jeune, Kylian se rendait déjà aux cérémonies officielles, « avec son petit drapeau tricolore ». Lycéen en mécanique au lycée Riess à Mazamet, le jeune homme se dit honoré

de rendre hommage aux soldats morts pour la France.

Fiers de leur fils, Agnès et David, les parents de Kylian, l'accompagnent à chaque fois qu'ils le peuvent dans les cérémonies officielles. « Enfant, il agissait son petit drapeau tricolore et aujourd'hui il en porte un grand, c'est aussi dans ces moments-là que l'on se rend compte qu'il grandit », rapporte sa maman, émue.

#### Lié d'amitié avec les anciens combattants

« Je me suis rapproché de plusieurs anciens combattants. J'apprends d'eux, c'est important pour moi. » Guidé par Loïc, porte-drapeau mazamétain et ancien combattant,



Kylian Thomazé, 17 ans et nouveau porte-drapeau. JDI (CC)

lors des cérémonies, Kylian s'est petit à petit lié d'amitié avec lui. « C'est un peu mon tuteur, à chaque fois que l'on se retrouve on échange. »

#### Assurer la relève

Le souvenir des anciens combattants, c'est aussi une flamme qu'il faut entretenir.

« C'est toujours un plaisir de voir un jeune, qui plus est du village, s'engager et assurer la relève », confie Benoit Milhet, premier adjoint. Pour Kylian, s'engager « c'est aussi se souvenir » et ainsi perpétuer le devoir de mémoire. Le jeune homme ne regrette pas son choix, « cela fait déjà

un petit moment que je voulais devenir porte-drapeau ». En rejoignant le rang, Kylian perpétue ainsi la mémoire des soldats morts pour la France lors de ces journées commémoratives nationales et continue d'entretenir la flamme.

CORENTIN CHEVALIER

## LE PETIT MARCHÉ DE BOISSEZON



Votre marché de plein air est de retour cet été place de la mairie sous la crèche.

De nouveaux producteurs seront là pour vous proposer de nombreuses gourmandises et boissons locales :

- savon artisanal
- fruits et légumes
- confitures
- fromages et viandes
- bières artisanales
- épicerie fine
- poissonnerie

Les vendredis : 23 juin ; 7 et 21 juillet ; 4 et 18 août et 1er septembre de 17h à 21h.

Nouveauté cette année un Food truck sera présent pour prolonger ce moment de convivialité au cœur du village.

On vous attend nombreux pour ce rendez-vous gourmand.

# Nouveau à Boissezon!!!



Valérie  
Eveilleuse  
Florale

## Les Fleurs du Docteur Bach

### C'est quoi???

Elixirs floraux, âmes des fleurs  
Par solarisation

Aucune toxicité, aucune substance chimique  
Sans danger, méthode naturelle, complémentaire  
avec la médecine conventionnelle

### Pour qui ?

Femmes enceintes  
Enfants, petites enfance  
Adultes  
Animaux, plantes

### Quand ?

Dans des états émotionnels intenses,  
peurs, stress, maladie, angoisses etc...

### Pourquoi ?

Equilibrer les émotions  
Apprendre à écouter les messages de son corps  
Aller vers l'autonomie sur un plan santé  
Eveil personnel et spirituel

### Comment ça marche ?

Fait appel à nos ressources intérieures  
Vibratoire, par la méditation florale  
Prise jusqu'à 7 élixirs max/flacon suite à un bilan personnalisé



### Qui suis-je ?

Passionnée de nature, de photographies, de balades,  
amoureuse de la Vie et respectueuse de la liberté d'être de  
chacun.

Ma boussole : l'Amour de soi et des autres.

Fin 2021 je quitte le Var où je réside depuis plus de 20 ans  
pour venir m'installer dans le Tarn à Boissezon.  
Je suis assistante maternelle agréée depuis 18 ans et je décide  
de m'orienter vers une seconde activité : la Florithérapie.  
Le bien-être et la Santé naturelle pour tous sont importants  
dans ma vie.

Je conseille et j'utilise les Fleurs de Bach depuis ces dernières  
années et aujourd'hui de façon professionnelle.  
Je suis en joie de vous accueillir dans mon petit "cocon florale"  
pour vous guider, vous accompagner dans une écoute  
bienveillante et en toute sécurité.

Avec Amour et Douceur  
Valérie



## Comment faire sa carte nationale d'identité dans le Tarn ?

Pour les demandes de passeport ou de carte nationale d'identité, les  
trois conseils suivants permettent de faciliter votre démarche.

### 1 - LA PRÉ-DEMANDE EN LIGNE EST À PRIVILÉGIER :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

### 2 - LE DÉPÔT DE LA DEMANDE EN MAIRIE :

Dans le Tarn, pour déposer une demande de carte nationale d'identité ou de passeport vous pouvez prendre rdv  
auprès des mairies suivantes :

Alban, Albi, Brassac, Carmaux, Castres, Cordes Sur Ciel, Gaillac, Graulhet, Labruguière, Lacaune, Lavaur, Mazamet,  
Puylaurens, Réalmont, Saint Juéry, Saint-Sulpice-La-Pointe, Vabre, Valence d'albigeois.

### 3 - LA COMPLÉTUDE DES DOSSIERS :

Peu de documents sont demandés pour renouveler un titre, mais de nombreuses procédures sont ralenties à cause  
d'une erreur ou d'un oubli de pièces du dossier de demande.

Le demandeur doit présenter les documents originaux suivants, ainsi que le formulaire CERFA papier ou le numéro  
de pré-demande s'il a fait sa pré-demande en ligne :

- une CNI ou un passeport, valide ou périmé depuis moins de 5 ans ;
- une photo d'identité de **moins de 6 mois et conforme** ;
- un justificatif de domicile (sauf s'il est utilisé Justif'adresse lors de la pré-demande en ligne) ; la liste des justificatifs  
de domicile autorisés est disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807> ;
- un timbre fiscal pour le renouvellement de passeport (86€, achetable en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>)
- pour la CNI, un timbre fiscal est nécessaire si la carte est remplacée pour perte ou vol (25€, achetable en  
ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>). Sinon, la CNI est gratuite.

### IMPORTANT ! A NOTER : PRENEZ RDV AVANT DE VOUS RENDRE DANS UNE MAIRIE !

Vous pouvez prendre rdv dans n'importe quelle mairie dotée d'un dispositif de recueil de demande de titres d'identité  
peu importe votre lieu de domicile.

## Chasseurs détenteurs d'armes : Obligation de création d'un compte sur le Système d'Information sur les Armes (SIA).

### Direction des sécurités

Le Système d'Information sur les Armes (SIA), mis en œuvre le 8 février 2023, fait obligation, aux chasseurs (actifs et inactifs) détenteurs d'armes, de créer un compte sur le SIA pour enregistrer les armes sur le râtelier numérique de ce compte.

Les usagers peuvent contacter également les Maisons France Services, les armuriers ainsi que la Fédération des Chasseurs afin de les guider.

En outre, des permanences **sur rendez-vous** ont été mises en place à la préfecture, le lundi matin de 9 h 30 à 11 h 30 et le vendredi après-midi de 13 h 30 à 15 h 30. Les agents du pôle armes sont mis à disposition durant ces plages horaires, pour les usagers souhaitant bénéficier d'une aide à la création de compte et l'enregistrement des armes sur le compte.

Des permanences téléphoniques ont été également mises en place.

Le site internet de la préfecture a également mis en ligne l'ensemble des informations et documents nécessaires (guides à destination des utilisateurs, contacts préfecture, liste des maisons France Services, Foire aux Questions...) : [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr) - rubriques Politiques Publiques - Sécurité - Sécurité Intérieure – Armes

Le Pôle Armes et Explosifs se tient à disposition pour tout complément d'information utile.



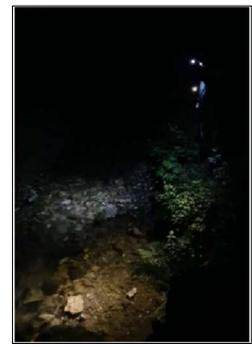
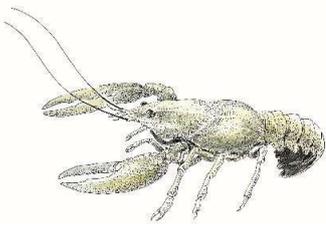
**Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation.**

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions.

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie. Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr), où vous trouverez toutes les informations utiles.



**Fédération du Tarn pour la Pêche  
et la Protection du Milieu Aquatique**  
3 & 5 rue des Jardins Neufs - 81100 CASTRES  
Tél. : 05 63 35 55 56 - Fax : 05 63 51 16 65  
Courriel : [federation81@pechetarn.fr](mailto:federation81@pechetarn.fr)



## INVENTAIRES DE NUIT « ECREVISSES »

La Fédération procède pendant tout l'été à des prospections pour mieux connaître les populations d'écrevisses, la nuit, à la lampe torche, en remontant plusieurs cours d'eau du département dont le Bassin de la Durenque. **Les communes de Boissezon et Cambounès sont concernées. Si vous observez cet été des lumières le long d'un cours, il peut donc s'agir de nos agents ou ceux de nos partenaires qui nous prêtent main forte sur cette étude. Vous pouvez alors venir à notre rencontre pour savoir si l'écrevisse est présente à côté de chez vous.** Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.



Pour tout renseignement vous pouvez contacter Anna Coudrais :

Tel : 06 45 17 50 79

Email : [stagiaire.milieu@pechetarn.fr](mailto:stagiaire.milieu@pechetarn.fr)



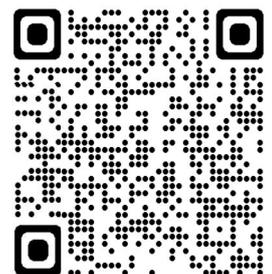
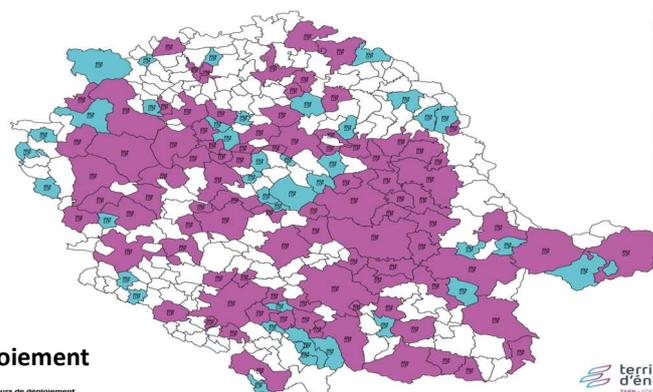
## Enquête publique Schéma Directeur des bornes pour véhicules électriques

Vous possédez une voiture électrique ou vous envisagez de franchir le pas prochainement ? Devenez acteur du changement en accompagnant le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) dans la construction du Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

La commune de « Boissezon », adhérente au SDET, vous invite à participer à une grande enquête publique qui permettra de façonner le futur de la mobilité électrique sur notre territoire.

Si les fondements de ce service ont déjà été bâtis avec 190 bornes de recharge accessibles sur le domaine public à travers le territoire tarnais, votre avis est aujourd'hui indispensable pour concevoir un service public de la mobilité plus fonctionnel et plus adapté aux dispositions des usagers de notre département.

Scannez le QR Code ci-dessous ou rendez-vous directement sur le site internet du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn « [te81.fr](http://te81.fr) » ! Votre avis nous intéresse !



# ENVIRONNEMENT ET DECHETS



## Réservez votre composteur

La Communauté d'agglomération met gratuitement à votre disposition (sur réservation) un composteur à installer dans votre jardin.

### Comment réserver un composteur ?

Vous pouvez réserver votre composteur et prendre rendez-vous pour le retirer en remplissant un formulaire de demande en ligne :

<https://www.castres-mazamet.fr/composter-reduire-mes-dechets/reservez-votre-composteur>

*Se limite à un composteur par foyer résidant sur le territoire.*

*Pour les professionnels : des conteneurs collectifs sont délivrés sur simple demande au 05 63 73 51 00*

### Les conditions d'obtention

- Être résident de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.
- Présenter un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Signer la charte d'engagement lors du retrait.

### Pourquoi composter ?

- Pour faire des économies (moins de terreau à acheter, moins d'arrosage à effectuer et moins de déplacement en déchèteries).
- Pour alléger le poids de votre poubelle.
- Pour améliorer la fertilité de votre jardin sans produits chimiques.



### Pour l'habitat individuel

- **Composteur de jardin - Modèle 300 litres**

Dimensions (L x l x h) : 760 x 650 x 820 mm

Poids : 28 kg

- **Composteur de jardin - Modèle 600 litres**

Dimensions (L x l x h) : 1010x 1010 x 820 mm

Poids : 40 kg

### Pour l'habitat collectif

*Des conteneurs collectifs sont délivrés sous conditions sur simple demande au 05 63 73 51 00*

## EMBALLAGES ET PAPIERS À TRIER À DÉPOSER EN VRAC, BIEN VIDÉS, MÊME SALES

### EMBALLAGES EN MÉTAL

Conserves, canettes, aérosols, barquettes, couvercles, films, capsules, tubes...



### EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles, flacons, bidons, barquettes, pots de yaourt, tubes, sacs, poches, filets, films, polystyrène...



### CARTONS & PAPIERS

Emballages, boîtes, briques alimentaires, journaux, feuilles, prospectus, magazines, enveloppes...



« J'entretiens mon trottoir ! »

La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

«Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation»  
Règlement Sanitaire Départemental (art.L32)

- Balayage
- Désherbage (arrachage ou binage)
- Démoussage



## Les conteneurs enterrés



Plus pratiques, plus accessibles, plus esthétiques, les conteneurs enterrés trouvent leur place dans les centres-villes de l'agglomération. Ils permettent aux habitants de déposer leurs déchets ménagers à proximité de leur domicile (ordures ménagères, emballages recyclables, etc...).

Les avantages

- Un équipement discret et esthétique.
- Un accès 24h/24 et 7j/7.
- Une vidange des conteneurs à la demande en fonction du remplissage

Les habitants du village de Boissezon peuvent désormais déposer leurs déchets dans les nouveaux conteneurs enterrés qui se trouvent face à la crèche rue Amédée Maraval.



### Déchets ménagers recyclables

Ce conteneur est destiné à recevoir uniquement les emballages ménagers.

**Accepté :** bouteilles et flacons en plastique, boîtes et suremballages en carton, briques alimentaires, journaux, papier, prospectus et magazines, boîtes en métal, aérosols, barquettes d'aluminium...

### Ordures ménagères

Ce conteneur est destiné à recevoir tout ce qui n'est pas recyclable, dans des sacs d'ordures ménagères, qui doivent être impérativement fermés.

**Refusé :** déchets verts, déblais, gravats, cendres, déchets toxiques, tubes fluorescents (néons), encombrants... Ils doivent être déposés en déchèterie.

**Signaler un point de collecte plein (conteneurs enterrés)**

**Complétez le formulaire en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous :**

<https://www.castres-mazamet.fr/collecte-et-tri/les-conteneurs-entrees>

**Rappel :** il est strictement interdit de déposer des déchets à côté des conteneurs.



## Recensement pour la

### Journée Défense et Citoyenneté

- Recensé entre mes 16 ans et 16 ans et 3 mois, je suis convoqué vers 17 ans et 3 mois (au-delà, compter 9 mois après la date de recensement)
  - Lors du recensement, je dois fournir une adresse mail et un numéro de téléphone
- Dès ses 18 ans, pour une inscription à l'examen du permis de conduire, l'administré devra obligatoirement avoir effectué sa JDC (journée défense et citoyenneté).

CONTACT du Centre du Service National pour les administrés :

Courriel : [csnj-toulouse.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-toulouse.trait.fct@intradef.gouv.fr)

Téléphone : 09.70.84.51.51 (choix 1 puis 3 + n° du département+ #)

# TRANSPORTS SCOLAIRES 2023/2024



Les inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2023/2024 sont ouvertes jusqu'au 15 juillet 2023 pour les inscriptions faites auprès de la CACM.

**La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet organise les transports scolaires dans le périmètre de ses 14 communes membres\*.**

À ce titre, elle transporte tout élève d'un établissement primaire ou secondaire qui remplit les trois conditions suivantes :

- être domicilié et scolarisé dans l'une des 14 communes membres,
- être domicilié à plus de trois kilomètres de l'établissement scolaire en zone rurale et à plus de cinq kilomètres en zone urbaine,
- fréquenter un établissement scolaire défini par la carte scolaire.

*\*Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult, Valdurenque.*

## Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire aux transports scolaires de la CACM :

- Effectuer l'inscription en ligne :

[www.castres-mazamet.fr/transports-scolaires/accueil](http://www.castres-mazamet.fr/transports-scolaires/accueil)

- Ou compléter le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site :

[www.castres-mazamet.fr/transports-scolaires/accueil](http://www.castres-mazamet.fr/transports-scolaires/accueil) ou bien le retirer en mairie.

- Le faire viser par le maire de la commune de résidence du responsable légal de l'élève
- Joindre les pièces mentionnées sur le formulaire d'inscription
- Signer l'imprimé et renvoyer le tout à l'adresse et dans le délai indiqué sur le formulaire d'inscription.

**Attention !** Les élèves étant dans une des situations mentionnées ci-dessous ne peuvent pas s'inscrire en ligne :

- En garde alternée
- En famille d'accueil
- Utilisant la ligne de transports scolaires CAS001
- Utilisant la ligne de transports scolaires CAS014
- Scolarisés hors du territoire de la CACM

Il est obligatoire pour les élèves étant dans une des situations mentionnées ci-dessus de retourner le formulaire d'inscription au format papier.

Plus d'informations au **05 63 71 80 00**.



Si l'élève fréquente un établissement situé hors du périmètre de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, l'inscription doit se faire auprès de la **FEDERTEEP** :

Contact de la **FEDERTEEP** :

**Adresse** : 16, rue Fonvieille 81000 ALBI

**Tél** : 05.63.48.13.80

**Site** : [www.federteep.org](http://www.federteep.org)

L'ouverture des inscriptions aux transports scolaires auprès de la **FEDERTEEP** pour l'année scolaire 2023/2024 sera possible à partir de la mi-juin.

Ouverture au public : de juin à septembre : du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00.

## ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

2 rue Amédée Maraval  
81490 BOISSEZON  
05.63.50.52.83  
ce.0810142P@ac-toulouse.fr  
Horaires de l'école :  
lundi, mardi, jeudi, vendredi  
9h00-12h00 et 13h45-16h45



## ÉCOLE DE BOISSEZON

Merci aux parents souhaitant **inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire 2023** de se rendre à l'école **au plus tard le lundi 3 juillet**.

Après inscription en mairie de Boissezon, vous vous présenterez à l'école avec :

- la fiche de renseignements « inscription rentrée 2023 » complétée
- le certificat d'inscription délivré par la mairie
- une photocopie de votre livret de famille
- une photocopie des vaccins (carnet de santé de l'enfant)

## LA CANICULE

On parle de canicule quand les températures sont élevées, qu'elles ne redescendent pas la nuit et que cela dure au moins trois jours.

Canicule info service • 0800 06 66 66

Cette plateforme téléphonique permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles. Accessible tous les jours, de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h).



## Petit Marché de plein vent Boissezon

**VENDREDI 23 JUIN 2023**

**17H - 21H place de la Mairie**



- **Produits locaux, artisanaux...**
- **Food truck "pam'et la crêperie-mobile"**



Equipe de rédaction : Mairie de Boissezon  
Direction de publication : Jacqueline CABROL  
Membres : AUSSILLOU Pierre,  
RAYSEGUIER Christian, BORDE Marie